



**HAL**  
open science

## Les effets de la “ parentalité solo ” sur l’exercice des rôles parentaux et les frontières de l’enfance

Marion Charpenel, Sandrine Garcia, Alexandra Piesen, Jessica Pothet

### ► To cite this version:

Marion Charpenel, Sandrine Garcia, Alexandra Piesen, Jessica Pothet. Les effets de la “ parentalité solo ” sur l’exercice des rôles parentaux et les frontières de l’enfance. *Revue des politiques sociales et familiales*, 2021, 1 (138), pp.5-25. 10.3917/psf.138.0005 . hal-03245199

**HAL Id: hal-03245199**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03245199v1>**

Submitted on 1 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les effets de la « parentalité solo » sur l'exercice des rôles parentaux et les frontières de l'enfance

### Résumé

À partir d'une enquête qualitative auprès de « parents solos », cet article interroge ce qu'il y a de commun dans l'exercice des rôles parentaux et dans les définitions de l'enfance au sein de ces familles. Devenir parent solo n'induit pas les mêmes manières d'endosser le rôle parental selon les ressources dont disposent les individus. Pour les parents les mieux dotés en capitaux scolaires et avec de bonnes capacités d'insertion sur le marché du travail (diplômes « rentables », domaine professionnel conciliable avec la vie privée, etc.), cette expérience peut être l'occasion de diversifier leurs rôles sociaux et de réinvestir des sphères délaissées en raison d'une division inégale du travail parental. Pour les mères moins dotées au niveau scolaire et les moins insérées dans la sphère professionnelle, un repli sur le rôle maternel est au contraire constaté. Pour prouver leurs capacités parentales, les pères solos investissent davantage que par le passé leur rôle, sans renoncer à la carrière. Au-delà de ces différences, une porosité entre différents temps (parentaux et enfantin) est observée. En particulier, lorsque les ressources économiques familiales sont faibles, une dilution des pratiques de *care* au sein du couple parent-enfant est constatée, voire même parfois leur inversion.

**Mots-clés :** parentalité solo, normes sociales, enfance, inégalités.

Traduite de l'anglais *one-parent family*, l'expression « *famille monoparentale* » a été introduite en France dans les années 1970 par des femmes sociologues féministes (Andrée Michel, Anne-Marie Estève, Colette Verlhac et Nadine Lefaucheur notamment) pour qui l'utilisation de ce concept visait à normaliser l'existence de ces foyers, caractérisés par le fait d'avoir majoritairement des femmes à leur tête (Lefaucheur, 1986). Si cette expression est aujourd'hui fréquemment utilisée, elle recouvre néanmoins une variété de situations qui conduit à interroger la pertinence de les penser ensemble (Piesen, 2016 et 2019 ; Letablier, 2011). L'expression « *famille monoparentale* » tend à minimiser, voire à nier l'existence de l'autre parent, alors qu'il est souvent présent dans la vie de l'enfant (appels téléphoniques, droit de visite et d'hébergement). Dans cet article, « *parents solos* » sera utilisé pour deux raisons principales : « *D'une part, le terme de "solo" renvoie à la métaphore du soliste qui joue seul sur le devant de la scène mais avec l'appui, en arrière-plan, de l'orchestre (ici,*

*l'orchestre pourrait être composé des tiers aidant le parent au quotidien) ; d'autre part, cette expression est fréquemment employée par les pères [parents] eux-mêmes pour qualifier leur situation » (Piesen, 2016, p.77).*

La recherche, basée sur des entretiens biographiques et semi-directifs menés auprès de « parents solos »<sup>1</sup>, aborde la question de l'existence ou non d'une forme de « *parentalité solo* ». Il est proposé ici de considérer ce qu'il peut y avoir de commun dans l'exercice des rôles parentaux et dans les définitions de l'enfance à l'œuvre au sein de ces familles. Ces familles subissent-elles des contraintes spécifiques qui infléchissent les relations intrafamiliales et les formes de parentalité dans ces foyers ? Est-il observé une pluralité de façons d'être adultes ou enfants, variant selon les trajectoires et les caractéristiques sociales des membres de ces familles ? L'enquête (encadré 1) vise ainsi à interroger les effets produits par la situation de parent solo sur les manières d'endosser les rôles sociaux, de s'insérer dans différents groupes et de tisser des relations sociales. En intégrant le poids des ressources sociales et des trajectoires antérieures, elle éclaire une pluralité d'investissements dans le rôle parental. Les parents dotés en capitaux scolaires et professionnels, et ceux dont l'exercice de la parentalité se faisait déjà sans grand soutien du conjoint, parviennent mieux que les autres à maintenir leur insertion dans une pluralité de sphères sociales. À l'inverse, certaines mères dont les insertions professionnelles étaient déjà fragiles avant la séparation surinvestissent le rôle maternel et développent des formes de maternités intensives<sup>2</sup>, déjà initiées avant leur séparation, mais que leur situation nouvelle va renforcer jusqu'à un point critique, notamment sur le marché de l'emploi (Neyrand et Rossi, 2007). Selon Anne Quéniart et Stéphanie Vennes, « *l'idéologie de la "maternité intensive" ne doit pas être interprétée comme une attitude individuelle, elle ne renvoie pas seulement aux enfants, à la mère ou à la famille : il s'agit en fait d'un modèle culturel plus large* » (2003, p. 34). Plus précisément, « *Il existe de fortes tensions entre le modèle culturel d'une société de marché rationalisée et le modèle culturel de la maternité intensive qui coexistent. [...] L'histoire du concept d'éducation des enfants et les dires des conseillers de*

notre époque semblent démontrer que, plus le marché rationalisé obtient du pouvoir et est omniprésent, plus son opposition idéologique à la maternité intensive devient forte. » (Hays, 1996, p. 97). Par ailleurs, les soins aux enfants et l'éducation étant « traditionnellement » dévolus aux femmes, les pères solos sont davantage tenus de devoir faire preuve de « bonne parentalité » (Piesen, 2016 ; Martin, 2014). Pour autant, ils ne renoncent pas à leurs carrières. Comme le souligne Claude Martin, « *la condition parentale* », au sens des conditions dans lesquelles les parents exercent leur rôle, a considérablement évolué au cours des dernières décennies » (2014, p. 9). Les caractéristiques du « bon » parent sont nombreuses, il doit notamment être à l'écoute de son enfant et être démonstratif dans ces gestes d'affection (Le Pape, 2014). Le « bon » parent s'inscrit dans la « *famille relationnelle* » [Singly (de), 2004] dans laquelle une privatisation et une individualisation des relations sont observées. Ses compétences restent néanmoins encore aujourd'hui fortement stéréotypées, le père représente toujours l'autorité, alors que la mère est perçue comme « dévouée » à la sphère familiale et aux enfants (Le Pape, 2014). Si l'essentiel des normes et des préconisations ont longtemps concerné uniquement les mères, cette pression normative variait également selon les milieux sociaux<sup>3</sup>.

La seconde partie de l'article montre que l'évolution des relations intrafamiliales sous l'effet de l'entrée en parentalité solo se traduit par une porosité entre les temps parental et enfantin : les difficultés financières limitent les possibilités de sorties, les sociabilités se reconfigurent autour de cercles de parents solos dans lesquels les enfants sont souvent inclus et le « temps à soi » du parent se réduit au profit de moments en famille. Enfin, c'est la définition même des rôles entre les parents et les enfants qui se trouve modifiée sous l'effet de ces nouvelles formes de sociabilité : les enfants sont plus exposés aux contraintes de la vie adulte, notamment lorsque les ressources sont faibles, et que les parents sont obligés de les impliquer dans la maîtrise du budget. Si certains parents maintiennent leur(s) enfant(s) dans la sphère protégée de l'enfance, à l'écart des problèmes d'adultes, c'est parce qu'ils

bénéficient de ressources matérielles et sociales, qui dessinent des inégalités entre les parents solos.

### **Encadré 1 – Méthodologie d'enquête**

Conçue dans le cadre d'un appel à projet, émanant du ministère des Solidarités et de la Santé, de la direction générale de la cohésion sociale et du Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les discriminations, portant sur la thématique « Monoparentalité et discriminations », l'article analyse la façon dont la parentalité solo interroge les rôles et les relations entre parents et enfants.

L'analyse repose sur une enquête par entretiens semi-directifs (vingt-trois) avec des parents solos : vingt femmes et trois hommes, déséquilibre sexué qui traduit la sur-représentation des femmes dans cette situation\*. Les parents solos sont définis comme des parents habitant sans conjoint avec leur(s) enfant(s) âgés de moins de 18 ans, dans la même résidence principale. Les enfants passent, en général, une partie du temps (moins de la moitié) avec l'autre parent, ce qui écarte les situations de résidence alternée « équilibrée ».

Les parents ont été, pour une partie d'entre eux, contactés par un appel à témoins sur le site internet *Parent-Solo.fr*, tandis que d'autres ont été recrutés par l'intermédiaire de réseaux d'interconnaissance et d'amitié des premières personnes rencontrées. Ils ont été sélectionnés de sorte à varier les catégories sociales représentées (encadré 2). Les entretiens se sont déroulés, pour une majorité d'entre eux, au domicile des parents rencontrés. Le guide d'entretien utilisé s'articule autour de quatre grandes thématiques : la trajectoire personnelle (notamment le parcours avant l'entrée en parentalité solo), le temps parental (celui qu'ils arrivent à dégager pour être avec leurs enfants), la perception des discriminations (par exemple à l'école, dans leur entourage social, professionnel, et familial), et les besoins ressentis par les parents solos (les problèmes les plus criants qu'ils rencontrent et qui restent irrésolus).

-----

\* En 2015, dans 84 % des familles monoparentales, les enfants résident (ou résident principalement) avec leur mère. Source : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations complémentaires : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3676599?sommaire=3696937#titre-bloc-3> (consulté le 17 décembre 2020).

## **FIN DE L'ENCADRÉ 1**

### **Pluralité de trajectoires, de ressources et de parentalités solos**

Si la parentalité solo est souvent présentée comme une « *bifurcation* » dans les trajectoires individuelles (Bessin *et al.*, 2009), l'analyse montre qu'elle dépend aussi de la position antérieure occupée (à la fois sur le marché de l'emploi et dans le couple). Ainsi, l'exercice de la garde quotidienne a des effets contrastés selon les ressources que détiennent les individus.

Pour un premier ensemble d'enquêtés, la parentalité solo apparaît comme la continuité d'une forme de parentalité antérieure à la séparation, dans la mesure où l'autre parent était déjà très peu investi. La parentalité solo offre certes à ces enquêtés des conditions matérielles de vie souvent moins favorables, mais elle leur permet également de retrouver une forme d'autonomie et d'actualiser des projets jusqu'alors en sommeil. Un second ensemble d'enquêtés se caractérise par de plus faibles capitaux scolaires et des insertions professionnelles très fragiles. Pour ce groupe, la parentalité est vécue comme une ressource identitaire renforcée par cette situation « solo ». Elle produit alors des mécanismes d'enfermement au sens où la vie sociale tend à se refermer sur le cocon familial et que la sphère professionnelle est désinvestie, au risque d'une précarisation croissante. Enfin, pour les trois hommes interviewés, le fait de devoir faire preuve de « bonne parentalité » les conduit à des investissements parentaux plus forts que ceux expérimentés jusqu'alors (Piesen, 2016 et 2019), leur position sociale (notamment du point de vue des rapports de genre, et parfois aussi de classe) leur permettant de ne pas renoncer pour autant à leurs carrières.

### **Encadré 2 – Caractéristiques des enquêtés**

Lorsque l'on s'intéresse à la perception de parentalité solo, « *il est important de la remettre en perspective avec la situation antérieure et d'aborder les circonstances de la mise en place*

*de la résidence quotidienne afin de mieux comprendre les changements et les continuités opérés par le parent (Martial, 2013 a). » (Piesen, 2016, p. 78).*

Parmi les 23 parents solos rencontrés (20 mères et 3 pères), les modalités d'entrée en parentalité solo sont variées. Sur les 20 mères rencontrées, 18 sont séparées et 2 sont veuves ; du côté des pères, 2 sont séparés et 1 est veuf. La majorité des parents sont donc solos à la suite d'une séparation (20 sur 23), ce qui s'inscrit dans les statistiques relatives à ces familles. Cette modalité est la plus fréquente sur le territoire national : « *parmi les familles monoparentales avec au moins un enfant mineur, 79 % sont issues d'une séparation* » (Buisson *et al.*, 2015, p. 2). Les mères solos du corpus sont solos depuis 6,5 ans en moyenne, ce qui est un peu plus élevé aux statistiques actuelles (5,6 ans), et les pères le sont depuis 3,6 ans soit un peu moins que la moyenne (4,2 ans) (Buisson *et al.*, 2015). Les enquêtés ont un niveau de diplôme plus élevé que l'ensemble de cette population : leurs parcours scolaires sont plutôt « bons » (seuls 2 n'ont pas le baccalauréat) et étaient en emploi au moment de l'enquête (seuls 3 sont sans emploi) alors que statistiquement, en 2011, 45 % des parents vivant seuls avec leur(s) enfant(s) ont un niveau de diplôme inférieur au bac (Buisson *et al.*, 2015 ; Abbas et Garbinti, 2019). Hiram Abbas et Bertrand Garbinti rappellent le rôle protecteur des diplômes de l'enseignement supérieur et d'un emploi de cadre en cas de rupture conjugale : « *Avoir des ressources propres pendant la vie en couple réduit fortement le risque de pauvreté des parents après la séparation, ce qui explique que l'évolution des niveaux de vie après séparation soit plus défavorable aux mères qu'aux pères : une part importante des mères n'avaient pas de revenus du travail quand elles vivaient en couple et se retrouvent en difficulté après la séparation [Bonnet *et al.*, 2015].* » (Abbas et Garbinti, 2019, p. 110).

NDLR : pour les auteurs cités dans cet encadré, les références bibliographiques figurent en fin d'article.

**FIN D'ENCADRÉ**

## Caractéristiques sociodémographiques des parents solos interrogés

Prénom	Âge	Enfant(s) âge et sexe	Ancienneté parentalité solo	Mode d'entrée parentalité solo	Niveau de diplôme	Métier	En emploi
Agnès	31	G-9 ans G-8 ans	8 ans	Séparation	Bac+5	Enseignante contractuelle	Oui (Cdd)
Alexia	33	F-2 ans	1 an	Séparation	> Bac+3	Éditrice	Oui (Cdd)
Anna	43	F-3 ans	2 ans	Séparation	> Bac+3	Graphiste	Oui ( <i>travailleuse indépendante</i> )
Aurélie	43	F-3 ans	3 ans	Séparation	Bac+5	Office manager	Oui (Cdi – 30 heures par semaine)
Carole	33	F- 4 ans	3,5 ans	Séparation	Bac + 2	Responsable hébergement dans l'hôtellerie	Oui (Cdd)
Catherine	48	F-11 ans	3 ans	Séparation	> Bac+5	Maitresse de conférences	Oui fonctionnaire
Célia	41	F-13 ans	11 ans	Séparation	Bac+3	Scénographe	Non
Charlotte	52	F-21 ans G-17 ans	9 ans	Veuvage	> Bac	Secrétaire	Oui fonctionnaire
Claire	48	F-13 ans	10 ans	Séparation	Certification professionnelle niveau 5 (< Bac)	Comédienne puis formatrice	Oui (a créé sa structure associative)
Damien	55	F-15 ans	7 ans	Séparation	Bac+5	Éditeur	Oui (chef d'entreprise)
Émilie	45	G-6 ans	3 ans	Séparation	Bac+5	Promotion de l'agriculture durable	Oui
Flora	35	F-8 ans F-5 ans	3 ans	Séparation	Bac+2	Assistante de vie scolaire	Oui (mi-temps)
Iris	48	F-16 ans	14 ans	Séparation	Bac	Aide médico-psychologique	Oui
Izia	42	F-19 ans G-14 ans	13 ans	Séparation	Bac	Couture, graphisme	Auto-entrepreneure
Margot	35	G-7 ans	3 ans	Séparation	Cap	Vendeuse	Oui (mi-temps)
Maria	38	G-10 ans F-5 ans	4 ans	Séparation	Bac+5	Directrice de bibliothèque universitaire	Oui fonctionnaire
Patrice	42	F-10 ans F-9 ans F-5 ans	1 an	Veuvage	Bac +5	Ingénieur en soutien logistique	Oui
Rachel	46	G-16 ans F-12 ans	4 ans	Veuvage	Bac + 5	Inspectrice des finances	Oui fonctionnaire
Sandra	41	F-5,5 ans	3,5 ans	Séparation	Bac + 5	Activité de bien-être	OUI (temps partiel)
Sonia	45	F-20 ans G-19 ans F-3 ans	Avec le père de ses deux premiers enfants : 12 ans Avec le père de son troisième enfant : 3 ans	Séparation	Bac	Variété de petits emplois alimentaires	Non
Sophia	49	F-11 ans	9,5 ans	Séparation	Bac +3	Pigiste	Non
Valentin	45	G-10 ans F-5 ans	3 ans	Séparation	Bac +2	Hypnothérapeute	Non (libéral)
Victoire	47	F-14 ans F-11 ans	3 ans	Séparation	Bac +5	Assistante sociale formatrice	Oui

Bac : baccalauréat ; Cap : certificat d'aptitude professionnelle ; Cdd : contrat à durée déterminée ; Cdi : contrat à durée indéterminée.

### ***Des formes de parentalité solo antérieures à la séparation***

L'arrivée de l'enfant révèle et/ou accentue une répartition du travail domestique très inégalitaire (Ferrand, 2005) au sein de certains couples, les mères prenant en charge la quasi-totalité des tâches relatives aux soins et à l'éducation des enfants. Il est difficile de dire dans quelle mesure les parents solos relatent les conditions originales dans lesquelles ils ont



vécu avant leur séparation, ou s'ils s'efforcent de rationaliser leur situation actuelle.

Cependant, un nombre important des mères enquêtées (12 sur 20) décrit un désinvestissement du père dans la vie familiale avant la séparation ou même la naissance. Anna raconte que son conjoint n'a jamais amené sa fille chez l'assistante maternelle, ni à la crèche. Maria, elle aussi, décrit le manque d'implication du père de ses enfants avant leur séparation.

– « *Il considérait que j'avais le temps et que lui n'avait pas le temps de gérer tout ça... Il avait un peu un côté macho qui me plaisait bien à ce moment-là mais qui, au fur et à mesure, me désespérait. Le père ne s'occupe absolument pas de changer des couches, donner le biberon... [...] Voilà, j'étais disponible, je n'avais pas de boulot mais c'était bien aussi, je n'avais pas trop de revenus mais ce n'était pas grave, mais du coup ça justifiait aussi le fait que je participe.* » (Maria).

Ces enquêtées se souviennent avoir eu l'ensemble des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants, alors que leur compagnon se désengageait à la fois du travail ménager et des relations avec l'enfant. Maria s'est ainsi sentie accablée par les charges domestiques et éducatives qui lui incombaient. Et son compagnon lui reprochait son manque de disponibilité et d'attention à son égard.

Ces expériences de parentalité faiblement partagée<sup>4</sup> déstabilisent la conjugalité, à laquelle ces parents ne parviennent plus à trouver de sens. Lorsque la relation conjugale ne s'inscrit pas en soutien de la parentalité, celle-ci est remise en question :

– « *Ça lui arrivait d'en faire un peu, un minimum syndical quoi. Moi, je m'occupais du ménage, de la bouffe, de mon boulot, des enfants, des devoirs, de tout quoi... À la limite, le seul avantage d'être seul c'est que je suis libre de faire ce que je veux et je n'ai personne pour me casser les pieds à côté. Donc, en gros, ce que j'ai maintenant, ben ça ne change pas grand-chose au quotidien. Financièrement, oui, mais pour le reste non.* » (Valentin).

Dans ces familles, les parents se trouvent déjà, en amont de la séparation, dans des formes de parentalité solo. Cette situation les a même amenés, pour certains, à renoncer à leur emploi, parfois provisoirement. Lorsque Carole « *tombe enceinte* » après un changement de pilule à l'âge de 33 ans, elle est en couple depuis un an et n'avait pas, jusqu'alors, inscrit la maternité dans son projet de vie. Elle se décrit comme « *quelqu'un de très carriériste* » et insiste sur le fait qu'elle avait à ce moment-là « *un très très bon poste* » : elle était responsable hébergement dans un hôtel cinq étoiles. Son conjoint la convainc de garder l'enfant :

– « *Il avait passé ses 35 ans. Il me disait "j'ai passé mes 35 ans, j'ai pas d'enfants, c'est un signe, c'est pas possible que tu tombes enceinte aussi facilement de moi. " Il m'a sorti les violons. Alors, c'est vrai que, du coup, j'ai accepté de mettre complètement ma carrière à la poubelle. J'ai accepté de mettre ma vie de femme "libre" entre guillemets, complètement à la poubelle, et je me suis retrouvée avec un homme qui, derrière, n'assumait pas et gardait sa vie de célibataire...* » (Carole).

Carole raconte que, le délai légal d'intervention volontaire de grossesse écoulé, le comportement de son conjoint change : il se désintéresse d'elle et de sa grossesse. Une fois leur fils né, il ne s'en occupe pas. En son absence, son conjoint laisse pleurer l'enfant des heures, pendant qu'il regarde des films, un casque sur les oreilles. Cet épisode précipite son départ : Carole décide de « *soigner le mal par le mal* » et de « *prendre son fils sous le bras* » alors qu'il était âgé de cinq mois. Elle prend un congé parental de dix-huit mois puis réintègre son secteur d'emploi (le tourisme) et retrouve, au bout de quatre ans, un poste avec une position moins importante. L'équilibre budgétaire familial est tendu mais, contrairement à d'autres enquêtées qui se sont durablement éloignées du marché du travail, Carole conçoit son maintien dans l'emploi comme un investissement à long terme.

Si, pour ces parents, la parentalité solo s'inscrit dans une forme de continuité dans l'exercice de leur rôle parental, au sens où ils portaient déjà le poids de l'organisation familiale quotidienne<sup>5</sup>, ils doivent composer avec l'impératif de gagner leur vie (ce qui était déjà le cas

pour certains d'entre eux). Pour ceux qui disposent de capitaux scolaires et de capacités d'insertion sur le marché du travail, cette parentalité solo représente parfois l'opportunité de réinvestir la sphère professionnelle. Maria, très centrée sur le foyer jusqu'à sa séparation, passe ensuite des concours et devient directrice de bibliothèque universitaire. C'est aussi le cas d'Agnès qui, après avoir quitté son conjoint violent, passe la certification d'aptitude au professorat du second degré (Capes) de philosophie et devient enseignante contractuelle. Anna, après s'être éloignée de Paris pour suivre son conjoint à Valence, revient dans la capitale pour développer son activité de graphiste indépendante. Enfin, Alexia, qui avait renoncé à son métier d'éditrice au profit d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) pour suivre son mari (feronnier d'art) en province et pour avoir du temps pour élever sa fille, réintègre secteur de l'édition après la séparation.

La parentalité solo offre ainsi à ces enquêtées des conditions matérielles souvent moins favorables (contrats courts, salaires plafonnés, etc.), tout en leur permettant de retrouver une forme d'autonomie et de réaliser des projets, professionnels notamment, jusqu'alors en sommeil. Malgré des difficultés de conciliation entre les différents temps sociaux, elles se disent souvent satisfaites d'avoir pu renouer avec une pluralité de rôles sociaux. Ces trajectoires tiennent à la possession de capitaux scolaires et professionnels qui amoindrissent les difficultés induites par la parentalité solo.

### ***Une ressource identitaire pour les parents aux insertions professionnelles plus fragiles***

À l'inverse du groupe précédemment décrit, la parentalité solo marque, pour un second ensemble d'enquêtés, un recentrement sur le rôle parental et une réduction des engagements dans d'autres sphères sociales. Ce groupe est composé exclusivement de mères, avec de plus faibles capitaux scolaires, une insertion professionnelle fragile et des pratiques de « *maternité intensive* » (Hays, 1996) développées en amont de leur séparation (allaitement prolongé, congé parental long, organisation quotidienne centrée sur le temps passé avec les enfants, etc.). Cet investissement maternel est certes une conséquence des

normes sociales dominantes de disponibilité maternelle (Gojard, 2010), véhiculées notamment par les médecins et les spécialistes de la petite enfance (Garcia, 2011). Mais il est aussi une façon de transformer favorablement une situation subie et causée par les difficultés à s'insérer durablement sur le marché du travail dans un contexte de rareté (Deshayes, 2018, p. 12).

La trajectoire de Margot, au parcours scolaire et professionnel heurté, est une illustration des configurations sociales propices à ce type d'investissements parentaux.

– « *À l'adolescence, je passais mon temps dehors [en dehors du domicile et de l'école]. [...] J'étais nulle à l'école évidemment. [...] Du coup, j'ai fait un Cap [certificat d'aptitude professionnelle] coiffure et je suis partie à Paris travailler chez Jacques Dessange un an et demi parce qu'aussi, je me sentais bête, j'avais envie de culture et là j'ai découvert plein de choses. Après, j'ai voulu reprendre mes études, donc je suis partie de Paris parce que c'était trop cher. J'ai fait de la photo, je n'ai pas eu mon Cap photo. J'ai fait une prépa aux Beaux-Arts, je suis rentrée aux Beaux-Arts à Marseille.* » (Margot).

À la naissance de son fils, ayant des chances minimales de s'insérer dans le champ artistique, Margot investit pleinement la maternité. Elle allaite son enfant pendant plus d'un an et prend un congé parental prolongé. Le travail parental vient alors légitimer des difficultés à construire un ancrage professionnel, ce que Dominique Schnapper nomme le « *chômage inversé* » (1994).

C'est également le cas de Célia, séparée du père de sa fille lorsqu'elle avait 18 mois. Après des études artistiques peu rentables sur le marché du travail, elle enchaîne les « petits » boulots pour contribuer à la vie matérielle du couple, puis cesse de travailler à la naissance de sa fille. Elle vit de prestations versées par la caisse d'allocations familiales, dont le revenu de solidarité active (Rsa) pour parent isolé, et d'une pension alimentaire de 300 euros mensuels. Célia légitime son retrait durable du marché du travail par son investissement maternel, associé à la parentalité solo :

– « *Et puis, même quand je la récupère du lycée, c'est encore elle et moi, et moi il n'y a personne pour me récupérer, donc moi, il faut que je sois à cent pour cent de ma forme, il faut que je sois au top, donc je ne vais pas disséminer ma force et passer trop de temps sans elle [...]. À l'époque [avant la séparation], je savais que j'étais un peu exclue de ce fait du monde du travail mais je le voulais bien, mais bon en fait tu ne sais plus si c'est toi qui le veux ou si c'est les conditions qui font que ça se fait et que tu t'adaptes à la situation.* » (Célia).

Izia, devenue mère à l'âge de 20 ans, séparée six ans après la naissance de sa fille aînée, et restée très longtemps sans activité, explique avoir préféré attendre que ses enfants puissent se garder seuls pour commencer à envisager une activité professionnelle. Elle a un discours très construit sur l'allaitement prolongé, l'importance de la nourriture, la nécessité de passer beaucoup de temps avec ses enfants. C'est également le cas de Sonia, qui a eu quelques emplois alimentaires (vendeuse, serveuse, secrétaire, garde d'enfants) alternant avec de longues périodes d'inactivité professionnelle consacrées à l'éducation de ses enfants. Toutes les deux sans diplôme, ces mères ont envisagé de les scolariser à la « maison », à certains moments de leur vie.

Ce fort investissement maternel, au détriment de la carrière, peut constituer une forme de distinction et de réhabilitation comparable à celle identifiée par Julie Landour (2016) chez les « *mompreneurs* »<sup>6</sup>. Les mères, relativement dotées initialement, s'engagent, après des déboires professionnels, dans la scolarité de leurs enfants pour « *combler un capital culturel défaillant* » (p. 9). Chez les mères les plus éloignées de l'emploi une valorisation de leur dévouement maternel est constatée, propre à les distinguer de celles qui ne se soumettent pas à la norme de disponibilité maternelle (Bloch et Buisson, 1999) :

– « *Certaines mères passent tout leur argent pour les faire garder mais, pour moi, c'était un choix d'être auprès d'eux. Mon départ de vie de boulot ça a été le moment où ils ont été assez grands pour pouvoir rester seuls.* » (Izia).

– « [J]e pense que c'est aussi dû à leur jeune âge et qu'en grandissant je changerai un petit peu, mais c'est vrai que je privilégie ma présence auprès d'elles, et ma vie familiale au détriment de ma vie professionnelle » (Flora).

Être « bonne mère » peut, comme le montre J. Landour (2016), constituer un capital culturel spécifique pour des femmes qui, sur le marché de l'emploi, ont vécu des frustrations. Flora, par exemple, fille d'enseignants agrégés, est dans ce cas. Après une école de décoratrice, elle a tenté de travailler comme scénariste, sans réussir à s'intégrer. Elle a ensuite travaillé plusieurs années dans un institut médico-éducatif (Ime), avant de devenir assistante de vie scolaire (Avs) pour être plus disponible pour sa fille. À la différence de Carole, qui s'efforce de retrouver un emploi dans son domaine après un congé parental de dix-huit mois, Flora, clairement, prend le risque du précarité avec le métier d'Avs (Bossard, 2015).

Cette forte focalisation sur la maternité a un rôle compensatoire qui renforce l'éloignement de ces mères du marché du travail. Elle a d'autres effets négatifs, à travers le jugement porté par l'entourage sur ces normes de maternité intensive, voire le jugement de leurs propres enfants devenus adolescents. Les mères aux pratiques éducatives les plus « puérocentrées »<sup>7</sup> peuvent entrer en conflit avec leur entourage de ce fait, et ce d'autant que les relations avec la famille s'intensifient au moment de l'entrée en parentalité solo. En effet, si la norme de l'épanouissement de l'enfant s'est diffusée dans l'ensemble de la société, ses déclinaisons sont très variables et socialement différenciées. Les classes moyennes intermédiaires qu'Agnès Van Zanten (2015) qualifie de « *médiateurs culturels* » tendent à privilégier des valeurs expressives jugées par d'autres comme trop libérales. Ces mères solos sont exposées au jugement direct de leur entourage. Plusieurs enquêtées expliquent avoir fait appel à la solidarité familiale au moment de la séparation mais que celle-ci s'est traduite par des tensions autour des normes éducatives.

Dans certains cas, les choix effectués par les mères en faveur d'une disponibilité maternelle au moment où leurs enfants étaient encore jeunes se retournent violemment contre elles lorsqu'ils deviennent adolescents et critiquent leur mode de vie. Devant l'enquêtrice, la fille

de Célia, âgée de 14 ans, reproche à sa mère leur précarité matérielle, attribuée à un échec personnel de cette dernière. Il s'agit là de l'un des effets circulaires de la dimension compensatoire de la maternité évoquée *supra* : certaines femmes écartées du marché du travail compensent cette exclusion en se valorisant et en se distinguant des autres mères par leur « qualité » maternelle. Mais cette dimension compensatoire est provisoire. En effet, les adolescents cherchent en dehors de leur foyer les instances de validation de leur propre identité. Ces mères se retrouvent, sur le long terme, doublement discréditées : sur le marché du travail et auprès de leurs enfants.

### ***Faire preuve de « bonne parentalité » quand on est un homme***

Bien que banalisée, la parentalité solo est perçue comme une situation familiale dégradée, incitant les parents solos à faire preuve de leur « bonne parentalité » (Martin, 2014 ; Piesen, 2016.). C'est encore plus vrai pour les hommes : comme l'a montré Alexandra Piesen, le fait que les obligations parentales soient essentiellement assurées par des pères entraîne des inquiétudes de la part de certaines institutions, et plus particulièrement de travailleurs sociaux ou encore d'enseignants, doutant que ces pères aient les capacités parentales suffisantes pour élever seul un enfant. Valentin raconte que, malgré les difficultés matérielles quotidiennes, il a tiré une grande satisfaction de la reconnaissance de son travail paternel par l'une des enseignantes de ses enfants :

– « *Au collège, ça m'a touché particulièrement, j'ai eu une remarque d'une prof principale qui m'a dit, parce que j'ai quand même de la chance que mes enfants travaillent bien à l'école, et elle m'a dit que mes enfants avaient des félicitations au collège et que j'étais seul à les éduquer, donc chapeau etc., ça fait plaisir.* » (Valentin).

Les pères rencontrés s'efforcent de démontrer quotidiennement leurs aptitudes à être de « bons » parents, tout en veillant à concilier différentes contraintes. Patrice, ingénieur et veuf, raisonne en termes d'autonomie pour ses filles. Il apprend à lire à la plus jeune de ses filles pour favoriser une organisation domestique plus fluide :

– « *Ma dernière, je vous ai dit elle a 5 ans, cet été, quand je pensais à mon organisation, je me suis dit ça serait bien que j'arrive à lui faire sauter une classe. [...] C'est cet été que je me suis dit que ça serait quand même plus pratique pour l'organisation qu'elle soit en Cp [cours préparatoire de l'école primaire]... Les enfants en primaire peuvent aller à l'école tout seul, et y revenir tout seul, et pas quand c'est en maternelle. Donc je me suis dit que ça me soulagerait.* » (Patrice).

Plus distant des normes puérocentristes (disponibilité à l'enfant, centration sur lui, etc.), Patrice, mieux doté (par son diplôme et sa position professionnelle) que les mères aux parcours professionnels plus chaotiques évoqués précédemment, peut articuler sans difficulté son rôle de parent aux différents rôles sociaux déjà occupés. Il peut mettre les pratiques de préapprentissage de la lecture répandues dans les classes moyennes supérieures (Lahire, 2019), et généralement assurées par les femmes, au service de son organisation domestique grâce au saut de classe.

Ce père bénéficie aussi de l'aide de ses parents pour concilier vie domestique et carrière professionnelle. La journée du mercredi étant problématique (les enfants ne sont pas pris en charge par l'école), les grands-parents interviennent avec une répartition genrée des tâches. Pendant que le grand-père fait « *le taxi* » en accompagnant chacune de ses petites-filles à leurs activités respectives, la grand-mère s'occupe des tâches ménagères.

Comme l'explique A. Piesen dans une précédente enquête, « *en France, en 2011, les pères rencontrés perçoivent la rareté de leur situation et, par conséquent, le caractère "exceptionnel" du type de garde dont ils ont bénéficié. Ils essaient de maintenir les conditions de vie les plus "normales" possibles pour éviter tous les éléments qui pourraient être utilisés à leur encontre (décrochage scolaire, problèmes comportementaux, etc.) et remettre en cause la résidence quotidienne à leur domicile* » (2016, p.85). La mobilisation de personnes aidant les pères solos participe au maintien des conditions de vie « normales » et à asseoir leur « bonne parentalité ». La capacité des pères à bien s'occuper de leurs enfants suppose la présence féminine de « *personnes relais* » pour soutenir la paternité (Nagy,



2016, p. 112). Ces dernières atténuent les tensions entre l'activité professionnelle et l'investissement parental, lorsque les mères se trouvent davantage piégées par ces tensions, certaines s'éloignant durablement du marché du travail et s'exposant à une précarité durable.

### **Une réduction des temps non parentaux**

Cela étant posé, il s'agit ensuite d'analyser les transformations des modes de vie les plus partagés. L'ensemble des enquêtés s'accordent sur la modification de leurs sociabilités après leur séparation (ou leur veuvage) et sur une forme de porosité nouvelle entre les temps adulte et enfantin (Piesen, 2019).

### ***Pour les plus précaires, une sociabilité amicale réduite par les conditions de vie***

Évoquant la possibilité de faire garder son fils (en bas âge) pour sortir avec des amis, Carole, pourtant bien intégrée professionnellement, observe que la participation à une soirée lui coûterait 50 euros et qu'il s'agit pour elle d'un luxe désormais inaccessible. Ce type de difficultés pèse d'autant plus que ces parents voient leur niveau de vie baisser, comme cela a été observé à partir de différentes études statistiques sur les conditions de vie des parents solos<sup>8</sup>. Les enquêtés les plus précaires insistent sur l'effet d'isolement induit par la parentalité solo. Certains expliquent ne plus avoir la possibilité matérielle de participer à une vie sociale et de loisirs ponctuée par des temps de sociabilité partagés. C'est ainsi que Célia, ne percevant que le Rsa et avec une fille âgée de 14 ans, se soustrait de tout moment de convivialité pour se consacrer pleinement au maintien des conditions de sa « survie » quotidienne. Sa fille ne peut pas proposer à des amis du collège de venir chez elle, parce qu'elle sait que la présence d'invités ferait supporter à sa mère un coût supplémentaire trop important. Margot, vendeuse à temps partiel à Subway (chaîne de restauration), explique, pour les mêmes raisons, qu'elle ne peut accéder à la demande de son fils âgé de 7 ans qui lui réclame d'inviter des copains.

Comme le montrent les travaux sur la socialisation familiale (Lahire, 1995 ; Millet et Thin, 2005), l'expérience temporelle des franges précarisées est souvent centrée sur le présent. Ces parents solos adoptent ainsi, à l'égard du temps, les dispositions décrites par Pierre Bourdieu (1977) pour évoquer les groupes privés par leur dénuement de la maîtrise de l'avenir. Ce rapport au temps n'est pas favorable à l'établissement de relations sociales durables. Les parents les plus en difficulté matérielle – à l'instar de Sophia, qui a vécu dans un squat avec sa fille durant plusieurs années, ou de Célia bénéficiaire du Rsa depuis dix ans – sont enfermés dans un présent chargé d'incertitudes, menacé par le risque d'une dépense imprévue. Cet appauvrissement des relations sociales, lié à la faiblesse des ressources financières, est propice à la recomposition des relations parent-enfant(s), favorisant un huis-clos familial.

### ***Une organisation familiale limitant les possibilités de remise en couple***

Si une forte contrainte financière empêche les sorties amicales, l'organisation familiale dans un contexte de parentalité solo entrave aussi la remise en couple. Celle-ci se restructure en effet autour du ou des enfants et du parent. Même les parents plus dotés économiquement insistent sur cette forme d'enfermement autour du noyau familial. Iris décrit des fonctionnements parent-enfant(s) qui ne lui permettent pas d'envisager l'arrivée d'un nouveau conjoint dans la famille :

– « *Je ne vois pas comment quelqu'un peut s'insérer dans ma famille, je me dis plus tard. Les enfants sont là tout le temps, on a pris cette habitude à trois, il n'y a pas de séparation, ils ne sont pas dans leur chambre, on vit tous les trois et je ne vois pas ce que viendrait faire quelqu'un là-dedans en fait. Je ne vois pas où je le mettrais, ni au niveau du temps, ni de la disponibilité, ni de la place. Je bataille avec les enfants pour garder mon espace de réflexion, et de ce que je vois dans les couples, ils ont préservé cet espace du couple et de l'espace de chacun, moi c'est confus, il y a un seul espace, un espace à trois pas un espace du couple et des enfants.* » (Iris).

Plusieurs enquêtés s'inquiètent de l'omniprésence de leurs enfants dans leurs espaces de vie. Si certains valorisent cette proximité, d'autres regrettent d'être amenés à communiquer pendant toute une journée avec leurs enfants exclusivement. Maria explique appeler souvent sa mère et sa sœur pour éviter cela.

– « *Avec ma sœur et ma mère, on se téléphone pendant des heures quasiment tous les jours, on papote beaucoup. [...] La discussion adulte de tous les jours n'existe pas beaucoup si je ne discute pas avec ma mère, avec ma sœur.* » (Maria).

Les parents solos voient dans cette configuration relationnelle une absence d'intimité, qui les limite dans la construction d'un cercle d'amis non solos (Quéniart et Vennes, 2003 ; Martin, 1994). La perspective de reconstruire une vie amoureuse est également freinée par cette forte présence des enfants dans leur quotidien, comme l'expliquent Alexia et Carole. La première explique que « *ce n'est pas facile d'avoir deux univers parallèles [...] et qu'il est difficile de dire à la personne "Je suis disponible une semaine tous les deux mois, et puis de temps en temps vraiment quand j'ai décidé que je peux laisser ma fille deux heures..."* ».

Carole, elle, explique qu'elle n'est pas « *en recherche de refaire sa vie* » :

– « *Parce que notre vie avec mon fils, elle est déjà bien installée, on a notre petite routine, on est très bien comme ça. Devoir dégager du temps pour un homme, en plus techniquement, moi, ça serait super compliqué, donc, il faudrait quelqu'un d'extrêmement compréhensif.* ».

Pour Maria, le frein vient aussi de la difficulté des enfants à accepter cette situation, ce qui s'inscrit dans les formes de maternité intensive décrites précédemment (Quéniart et Vennes, 2003). Elle choisit donc de faire passer sa maternité avant sa vie amoureuse :

– « *Est-ce que j'aurais le temps ? Est-ce que j'aurais la patience de m'occuper de quelqu'un, et pas au détriment de mes enfants ? [...] Enfin, la première chose que je dis c'est que je n'ai pas le temps... Et puis les enfants c'est vrai, on en a discuté parce que*

*leur père a retrouvé quelqu'un immédiatement après, ils ont été extrêmement, enfin... Ils l'ont assez mal vécu... [...] Les enfants ne sont pas prêts [à ce que je refasse ma vie]. »*

Pour ces parents solos, le foyer familial se concentre, sinon se replie, sur la relation parent-enfant, infléchissant la sociabilité vers un environnement plus élargi pour les plus précaires et, plus largement, l'accès à une vie amoureuse.

### ***Une sociabilité et une solidarité entre parents solos incluant les enfants***

Lorsque le parent solo n'a pas de famille sur laquelle s'appuyer, c'est le cercle amical qui est sollicité. Or, ce recours au cercle amical n'a rien d'évident : « J'ai des amis, en cas de pépin, ils sont là. Mais je veux dire, je ne vais pas les mettre à contribution parce que j'ai envie de partir en week-end ou sur toute une semaine. C'est des gens qui ont aussi leur vie, qui ont beaucoup de choses à gérer de leur côté. » (Rachel). Les mères soulignent souvent la chance d'avoir dans leur entourage plusieurs mères solos<sup>9</sup>, permettant une sollicitation plus aisée et mieux comprise de part et d'autre. Flora évoque une « *grande solidarité de mères seules avec enfants* » qui partagent les mêmes besoins et le même vécu, comme le fait aussi Maria : « On était un petit noyau dur de parents solos en fait. On était quatre... Et on passait des heures au téléphone ensemble, pour se remonter un peu le moral, discuter. [...] Et je regrette un peu de les avoir quittés [elle a déménagé] parce que c'est aussi une... Voilà, en cas de pépin ou de coup dur, on peut compter dessus. »

Alors que leur sociabilité passée est souvent altérée par l'entrée en parentalité solo, « *la présence même des enfants offre aux parents toute une série de relations sociales qu'ils n'auraient pas autrement. En ce sens, les enfants 'socialisent' leurs parents en leur permettant d'étendre leur réseau de sociabilité* » (Céroux, 2006, p. 127). Cette ouverture vers l'extérieur au travers des enfants est d'autant plus importante pour les parents solos, au sens où leur cercle social se réduit avec leur situation. Lorsque l'enfant grandit, ce repli, le plus souvent constitué par une cellule « parent-enfant(s) », cède alors la place à une sociabilité coïncidant avec un entre-soi constitué de femmes seules avec enfants. Les

enquêtés évoquent une sociabilité qui s'adapte à leur configuration familiale, dans la mesure où la famille biparentale traditionnelle octroie, en général, une place spécifique au couple, d'un côté, et aux enfants, de l'autre, là où la parentalité solo convoque au sein d'une même place parents et enfants.

### **Un déplacement des frontières de l'enfance**

La sociabilité spécifique aux parents solos les conduit à accorder à leurs enfants un statut parfois proche de celui des adultes. À la fois par nécessité pratique et parce qu'ils sont confrontés à une expérience de solitude, les parents du corpus développent un rapport à leurs enfants qui participe à déplacer les frontières de l'enfance. À la suite de l'entrée en parentalité solo, les pères et les mères ont adapté leurs rapports au temps et à l'espace (Martin, 2001). La nouvelle configuration familiale bouscule le rythme établi auparavant. Désormais, la notion de « temps » n'est plus appréhendée de la même manière par les parents. Selon Bruce Smyth (2005) qui a travaillé sur les perceptions du temps à la suite de séparations et les différentes façons de le repenser, « *Ces données montrent que ce n'est pas tant le genre qui prédit les attitudes à 50/50 mais bien le statut de résidence du parent (résidant ou non résidant)* » (2005, p. 7). Malgré l'importance du statut du parent dans la perception du temps, il faut souligner la dimension genrée des perceptions temporelles. Ainsi, « *La plupart des études montrent souvent qu'un gouffre existe entre la perception du temps passé à la maison avec les enfants qu'ont les femmes par rapport à celle des hommes.* » (*ibid.*, p. 8). Cette dimension genrée est à mettre en regard avec la répartition des temps autour de l'enfant avant la parentalité solo. Par ailleurs, qu'il s'agisse de la participation à la prise de décision ou de l'implication des enfants dans des problèmes que la société contemporaine française dédie plutôt aux adultes (tels que les problèmes financiers), des reconfigurations sont constatées, mais aussi des continuités avec le type de parentalité développé en amont de la séparation et décrite dans la première partie de l'article. C'est aussi parce que certains parents, essentiellement des mères solos, ont fortement investi la

maternité que le lien à leur enfant constitue une ressource sûre pour faire face aux difficultés.

### ***Des ressources matérielles et sociales qui limitent l'horizontalité des relations parents-enfants***

Lorsque les relations avec les grands-parents s'intensifient, ou quand les amis peuvent faire office de famille et que les relations familiales et amicales fonctionnent comme des ressources actives, l'horizontalité des relations décrite est plus ténue. La présence de tiers familiaux ou amicaux permet d'entretenir les frontières entre le monde de l'enfance et le monde des adultes. Par exemple, les grands-parents prennent le temps de jouer avec les enfants quand le parent solo ne peut pas nécessairement dégager ce temps :

– « *Aujourd'hui, elle a 3 ans, elle ne réclame jamais son père, elle ne pleure jamais quand il s'en va. Par contre, quand on toque à la porte elle hurle "papi !". Sa référence c'est mon père, qui est fatigué, mais qui joue avec elle, qui la fait rire, qui la promène.* »  
(Anna).

Les parents solos dotés de ressources sociales cherchent à atténuer les effets du binôme parent-enfant, en faisant appel aux relais institutionnels ou privés. Ils préservent les enfants des difficultés vécues, tout en s'accordant du temps à soi, encore plus nécessaire en situation de parentalité solo. Ainsi, Catherine envoie sa fille en colonies de vacances ou en stage afin de récupérer du temps pour elle :

– « *Moi, j'aimerais avoir du temps sans culpabiliser, du temps de femme quoi. Surtout que, maintenant, je pourrai la laisser un peu en soirée. Et cet été, je l'ai laissée un peu, mais ce temps pour moi, c'est celui qui m'a permis vraiment de me reconstruire, et elle aussi. Et je pense que, pour elle aussi, c'est bien, et pour l'équilibre de la maman aussi. Et ça, ce n'est pas toujours évident à avoir et pour moi, pour être une bonne mère, il faut être une femme aimée. Et du coup, ça me coûte cher, je lui paye des petits congés et j'ai une semaine à moi quoi. Et puis, elle est avec d'autres enfants.* »

Au-delà de la possibilité de proposer des loisirs à leurs enfants tout en s'accordant du temps pour soi, ces parents peuvent solliciter l'aide de professionnels. Par exemple, Charlotte, dont le mari (policier) s'est suicidé il y a neuf ans, tente d'externaliser ces difficultés en ayant recours à un accompagnement psychologique proposé par la police pour maintenir l'équilibre familial. En effet, son fils Rémi, âgé de 17 ans, « *prenait une place qu'il n'avait pas à prendre* ». Pour certains enquêtés, qui disposent des ressources leur permettant de faire valoir leurs droits sociaux, l'action sociale et ses dispositifs constituent des moyens de protéger leurs enfants des difficultés matérielles. Maria va ainsi se faire aider par la Caf et par l'assistante sociale de l'université où elle travaille :

– « *Et donc c'est vrai que j'ai demandé de l'aide à la Caf. [...] Demander un logement social... "...vous n'avez pas de meubles ni rien. " Comme je voulais partir vite [du logement conjugal] et que j'avais donné beaucoup de meubles à des copains, comme chez Fabrice [son ancien conjoint] je m'étais installée chez lui, je n'avais plus rien donc il a fallu que je rachète des lits, des poêles, enfin... Je suis partie sans rien et donc ils m'ont aussi fait un crédit. »*

Des inégalités se dessinent entre les enfants plus ou moins exposés aux difficultés parentales, selon les capitaux (financiers, sociaux, et culturels) dont disposent les parents solos pour les tenir à l'écart des problèmes d'adultes.

### ***Des enfants davantage exposés aux contraintes matérielles de la vie adulte***

La norme de coparentalité s'est imposée dans la gestion des séparations contemporaines. Elle renvoie au principe juridique d'exercice conjoint de l'autorité parentale (loi du 2 mars 2002) et implique que les parents s'entendent dans l'intérêt de l'enfant (Collectif Onze, 2013 ; Neyrand *et al.*, 2015 ; Neyrand *et al.*, 2013). Séparés, ils n'en forment pas moins « un couple parental ». Or, dans les entretiens, il ressort que cet idéal de coparentalité est difficilement atteignable. Ce modèle est d'ailleurs particulièrement peu accessible aux parents des catégories populaires (Cadolle, 2000 ; Martin, 2014). Des contraintes matérielles

comme le coût des transports, une indisponibilité liée aux difficultés à « *joindre les deux bouts* », et les revers quotidiens de l'exercice de la parentalité, éloignent les parents solos des classes populaires de la coparentalité. Avec la réduction de la sociabilité décrite *supra*, ils sont conduits à partager avec le ou les enfants des choses qui, traditionnellement, sont réservées aux adultes, telles que les difficultés liées au logement, professionnelles, financières, etc.

Ayant peu d'autres interlocuteurs adultes au quotidien, certains parents rencontrés font part de leurs doutes et de leurs craintes à leur(s) enfant(s) :

– « *Il y a beaucoup de système D, parfois en fin de mois c'est très chaud, mais les enfants sont au courant, on fait tous attention, ils ont ce qu'il faut, pour l'instant j'y arrive. Mais je ne vous cache pas qu'en fin de mois, il va peut-être me rester 5 euros, donc la dernière semaine c'est chaud. Il n'y a aucun écart, c'est strict. [Et c'est une réalité dont vous parlez avec vos enfants ?] Tout à fait, avec leurs mots à eux selon leur âge, parce que je vais pas dire les choses de la même façon à une fille de 8 et à une fille de 13, mais je ne leur cache pas.* » (Valentin).

Si Valentin partage ses difficultés avec ses enfants, c'est pour leur permettre de comprendre pourquoi il ne peut répondre favorablement à l'ensemble de leurs demandes. Inclure l'enfant dans les difficultés quotidiennes, qui relèvent habituellement de la sphère des adultes, permet ici un vivre-ensemble plus aisé. Une responsabilisation très forte des enfants est ainsi relevée, laquelle s'exacerbe lorsque ceux-ci sortent de la petite enfance. Ainsi, le fils de Margot, Benjamin, âgé de 7 ans, est par exemple soucieux du logement que peut trouver sa mère et il est déjà conscient des exigences demandées par des bailleurs. Par ailleurs, lorsqu'il se sent fébrile et malade, il s'empêche de le dire à sa mère pour lui éviter une absence au travail et des contrariétés avec son employeur.

Rachel, dont le conjoint s'est suicidé, insiste sur la nécessaire autonomisation de son fils compte tenu de sa situation de parent solo : « Cette année, mon fils ne fait rien [comme



activité extrascolaire]. Il s'est acheté un BMX [vélo tout terrain]. Moi je lui ai dit "moi je ne te trimbale pas, tu as 16 ans passés, maintenant tu te débrouilles. " ». Célia explique à sa fille qu'elle ne peut plus acheter de desserts lorsqu'elle fait les courses et qu'elle doit limiter les achats aux aliments strictement nutritifs. De même, Sophia, compte tenu de ses très faibles ressources, demande à sa fille de faire un choix entre partir une semaine en vacances l'été et poursuivre une activité de loisirs au quotidien. Les parents solos les plus soumis aux contingences matérielles glissent ainsi d'un régime d'arbitrages et d'explicitations de leurs choix vers un régime davantage marqué par la responsabilisation, faisant par exemple état de leurs difficultés financières auprès de leurs enfants. C'est aussi le cas de familles plus « aisées » comme celle de Maria : « *La piscine, les enfants, chacun ça coûte... 230 ou 240 euros chacun, par an. La danse c'est une fortune, avec l'équipement il y en a pour presque 400 euros. Je leur ai dit que, en fait, je n'avais pas les moyens d'inscrire... [...] Du coup... On choisit une à deux activités mais c'est tout.* »

Ce processus de responsabilisation concerne tous les parents, à différents degrés. La différence entre les familles plus ou moins dotées économiquement semble nette. Alors que les plus munies responsabilisent les enfants sur des sujets relativement restreints tels que le mode de garde, le choix entre activité extrascolaire ou vacances, les plus précaires demandent des efforts sur des champs beaucoup plus vastes (alimentation, impossibilité d'inviter des amis au domicile, autonomie, responsabilisation, contrôle de soi pour rester seul, etc.).

## **Conclusion**

L'analyse permet de dégager plusieurs constats. D'une part, le rôle de l'appartenance sociale est déterminant dans les expériences que peuvent vivre les parents solos. Les ressources associées à cette appartenance sociale pèsent très fortement sur les conditions de vie qui découlent de ce statut familial. Les mères peu insérées sur le marché de l'emploi sont enfermées dans des contraintes matérielles inextricables (d'argent, d'organisation, etc.) qui limitent particulièrement leurs possibilités d'améliorer leur situation. Certaines d'entre

elles, en particulier celles qui ont des origines sociales favorisées mais des diplômes peu « rentables », essaient d'investir la maternité de manière distinctive en la survalorisant pour compenser les effets de leur exclusion du marché du travail, mais elles se marginalisent sur le plus long terme. D'autres, qui ont des diplômes directement ajustés au marché du travail, peuvent passer par une phase de retrait, mais réinvestissent rapidement l'emploi dans leur projet de vie avec leur enfant. Certains parents solos parviennent à se constituer un capital social spécifique en partageant leurs difficultés et leurs soutiens avec d'autres familles, qui vont apporter une aide concrète et fonctionner comme de véritables ressources. La situation des mères est globalement plus défavorable, car les pères, en raison de leur appartenance sexuée, se voient généralement octroyer spontanément des aides de la part des femmes de leur entourage (notamment leurs parents) pour résoudre les problèmes d'organisation domestique, tandis que les femmes sont jugées, « par définition », compétentes pour prendre en charge ces problèmes. Cependant, lorsqu'elles possèdent des ressources et qu'elles étaient assignées avant la séparation à une place dans la division sexuelle du travail « enfermante » (cantonnées aux tâches domestiques et de gestion du foyer), elles peuvent vivre une expérience véritablement libératrice.

Le second ensemble de conclusions porte sur la reconfiguration des sociabilités des parents solos, qui conduit à une forte porosité entre les temps parental et infantin. Cette sociabilité spécifique les conduit à accorder à leurs enfants un statut parfois proche de celui des adultes. À la fois par nécessité pratique et parce qu'ils sont confrontés à une expérience de solitude, les parents enquêtés développent un rapport à leurs enfants qui participe à déplacer les frontières de l'enfance. Cette horizontalité des relations parents-enfants est moins présente lorsque les parents ont des ressources qui leur permettent de s'extraire de la relation en confiant ces derniers à d'autres personnes.

## Bibliographie

- Abbas H., Garbinti B., 2019, De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015, in *France Portrait social – Édition 2019*, Institut national de la statistique et des études économiques, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238447?sommaire=4238781> (consulté le 26 janvier 2021).
- Allen S.-M., et Hawkins A.-J., 1999, Maternal gatekeeping: Mother's beliefs and behaviors that inhibit greater involvement in family work, *Journal of Marriage and the Family*, n° 61, p. 199-212.
- Bessin M., Bidart, C., Grossetti M. (dir.), 2009, *Bifurcations*, Paris, La Découverte.
- Bloch F., Buisson M., 1999, La disponibilité à l'enfant : le don et la norme, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 57, p. 17-29.
- Bodendorfer Garner C., 2015, Intensive mothering: The cultural contradictions of modern motherhood, edited by Linda Rose Ennis (Toronto: Demeter Press, 2014), 344 p., paperback, *Studies in the Maternal*, vol. 7, p. 1-4, <http://doi.org/10.16995/sim.203> (consulté le 26 janvier 2021).
- Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs, in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- Bossard S., 2015, *Précarité et rapports sociaux dans les métiers de service aux personnes : les auxiliaires de vie scolaire (Avs) dans l'Éducation nationale*, thèse de doctorat, université de Lille 1.
- Bourdieu P., *Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles*, Paris, Les éditions de minuit, 124 p.
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F., 2015, Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale?, *Insee Première*, n° 1435.
- Cadolle S., 2000, *Être parent, être beau-parent : la recomposition de la famille*, Paris, O. Jacob.
- Céroux B., 2006, L'enfant comme autrui significatif de ses parents. Excursus sur une théorie de la socialisation, *Dialogue*, vol.172, n° 2, p. 123-132.
- Chambry J., 2020, Être un bon parent : une notion dangereuse, *L'école des parents*, n° 634, p. 3.
- Daly M., 2013, *Parenting support: Another gender-related policy illusion in Europe?*, Women's studies International Forum, <http://dx.doi.org/10.1016/j.wsif.2013.05.016> (consulté le 26 janvier 2021).
- Deshayes F., 2018, Séparations dans les familles monoparentales précaires. Prise en charge des enfants et soutien familial, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 127, p. 9-21.
- Ennis L. R., 2015, *Intensive mothering. The cultural contradictions of modern motherhood*, Toronto, Demeter Press.
- Ferrand M., 2005, Egaux face à la parentalité ?, *Actuel Marx*, n° 37, p. 71-88.

- Furedi F., 2008, *Paranoid parenting. Why ignoring the experts may be best for your child*, Londres, Continuum.
- Garcia, S. 2011. *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte.
- Gojard S., 2010, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute, collection Corps, santé, société.
- Hays S., 1996, *The cultural contradictions of motherhood*, Yale University Press.
- Lahire B., 2019, *Culture écrite et inégalités scolaires : sociologie de l'« échec scolaire »*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- Lahire B., 1995, *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Gallimard – Le Seuil, collection Hautes études.
- Landour J., 2019, *Sociologie des Mompreneurs. Entreprendre pour concilier travail et famille ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, collection Le regard sociologique.
- Landour J., 2016, La parentalité, une contribution au capital des femmes des classes supérieures ?, *Genre, sexualité & société*, n° 16.
- Le Collectif Onze, 2013, *Au tribunal des couples, Enquêtes sur des affaires familiales*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- Lefaucheur N., 1986, Familles monoparentales : des chiffres et des mots pour le dire, formes nouvelles ou mots nouveaux, in Association Internationale des démographes de langue française (Aidelf – dir.), *Les familles d'aujourd'hui*, actes du colloque de Genève, 17-20 septembre 1984, Aubervilliers, Aidelf.
- Le Pape M.-C., 2014, Qu'est-ce qu'un « bon » parent ?, in Martin C. (dir.), *Être un bon parent. Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'École des hautes études en santé publique, p. 31-51.
- Letablier M.-T., 2011, La monoparentalité aujourd'hui : continuités et changements, in Ruspini E. (dir.), *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie. Tendances, défis et nouvelles exigences*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales, p. 33-68.
- Martin C., 2014, *Être un bon parent : une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'École des hautes études en santé publique (Lien social et politiques).
- Martin C., 2009, La condition parentale contemporaine, in *Les liens familiaux sur les territoires costarmoricains*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, collection Bibliothèque des régions, p. 17-31.
- Martin, C., 2001, Recomposer l'espace intime et familial, *Terrain*, n° 36, p. 17-32.
- Martin C., 1994, Diversité des trajectoires post-désunion. Entre le risque de solitude, la défense de son autonomie et la recomposition familiale, *Population*, vol. 49, n° 6, p. 1557-1583.
- Millet M., Thin D., 2005, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, Presses universitaires de France, collection Le lien social.

Nagy V., 2016, La cause des paternels dans les litiges de l'après rupture, in Martial A. (dir.), *Des pères « en solitaire »*, p. 109-122.

Neyrand G., Rossi P., 2007, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, nouvelle édition actualisée, Ramonville-Saint-Agne, Érès, collection Pratiques du champ social.

Neyrand G., Wilpert M.-R., Tort M., 2013, *Père, mère, des fonctions incertaines. Les parents changent, les normes restent ?*, Toulouse, Érès.

Neyrand G., Poussin G., Wilpert M.-R., 2015, *Père, mère après séparation. Résidence alternée et coparentalité*, Toulouse, Érès.

Piesen A., 2019, Les territoires mouvants de l'intimité : entre inégalités spatiale et temporelle. Le cas des familles solos contemporaines, *Enfances, Familles, Générations*, n° 34, p.1-21.

Piesen A. 2016, Une paternité à construire au quotidien : le cas de la résidence au père, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 122, p. 77- 88.

Quéniart A., Vennes S., 2003, De la volonté de tout contrôler à l'isolement : l'expérience paradoxale de la maternité chez de jeunes mères, *Recherches féministes*, n° 16, p. 1-41.

Schnapper D., 1994, *L'épreuve du chômage*, Nouvelle édition, Paris, Gallimard, collection Folio.

Singly F. (de), 2004, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin.

Smyth B., 2005, Time to rethink time?, *Family Matters*, n° 71, p. 4-10.

Van Zanten A., 2015, *Choisir son école : stratégies familiales et médiations locales*, Paris, Presses universitaires de France.

Verjus A., Vogel M., 2009, Le travail parental: un travail comme un autre ?, *Informations sociales*, n° 4, p. 4-6.

---

<sup>1</sup> Les parents enquêtés sont « solos » au sens où ils sont seuls à s'occuper des enfants la majorité du temps, et aussi parce qu'ils ne sont pas en couple (excluant les recompositions familiales). Ils sont à 100 % solos, l'autre parent étant quasiment totalement absent. Contrairement à une résidence alternée à 50 % où les rôles parentaux sont équilibrés, les situations présentées dans cet article avec une absence quasi totale du coparent, illustrent une multitude de réalités sociales.

<sup>2</sup> La maternité intensive est entendue ici au sens de Sharon Hays (1996) comme une disponibilité totale des mères à l'égard de leurs enfants.

<sup>3</sup> « Mais cette pression normative variait encore selon que l'on avait affaire aux jeunes mères de milieu populaire, jugées encore plus mal préparées par leur classe d'origine pour adopter les bonnes pratiques ; et, a fortiori, aux jeunes mères sans conjoint, considérées comme livrées à elles-mêmes et totalement démunies, risquant de commettre l'irréparable (l'avortement ou l'abandon) » (Martin, 2014, p.17).

<sup>4</sup> Si cette absence antérieure de partage des tâches éducatives à la séparation est surtout évoquée par les femmes du corpus, elle est aussi avancée par l'un des quatre pères enquêtés : « J'ai divorcé parce que je n'existais pas en tant que tel. J'étais Cendrillon en fait si vous voulez, je travaillais et je m'occupais des enfants. » (Valentin).

<sup>5</sup> Ce qu'Anne Verjus et Marie Vogel (2009) appellent le « travail parental » : « considérable en termes de tâches pratiques (occupation matérielle) et de charge mentale (préoccupation, disponibilité), le travail parental engage la définition de soi comme parent, père ou mère, et la perpétuation "réussie" de soi – c'est-à-dire son prolongement à travers un enfant voué à n'être ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre » (p. 4-6).

---

<sup>6</sup> Arrivé en France en 2008, le terme de « Mompreneurs » désigne des femmes, situées dans le pôle économique des classes moyennes et supérieures et regroupées en collectifs, « *qui ont fait de leur grossesse et maternité une opportunité économique et professionnelle* » en créant une activité indépendante, le plus souvent à domicile (Landour, 2019, p. 39)

<sup>7</sup> Il faut voir, dans ce mot d'ordre de « l'élève au centre », un écho lointain de la révolution copernicienne qu'opère la bourgeoisie du XVIII<sup>e</sup> siècle : découverte de l'enfance comme âge spécifique avec ses valeurs propres d'innocence, de plasticité. Désormais, médecins, hygiénistes, psychologues, juristes et éducateurs vont se pencher avec sollicitude sur l'enfance, ses rythmes biologiques, ses caractéristiques psychologiques, ses conditions familiales et sociales et enfin ses droits. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, alors que l'enfance devient une cause à défendre, le style éducatif des familles change avec la recherche du consentement de l'enfant, conçu comme une personne. La crise de l'autorité et des repères éducatifs vient colorer de permissivité ce puérocentrisme diffus, à tel point que la plasticité enfantine ou adolescente devient la norme de l'adulte voué désormais à une permanente immaturité. Les rapports adultes-enfants se recomposent ainsi en multiples figures : valorisation d'un mode de l'enfance séparé de celui des adultes ; à l'opposé, confusion des âges selon laquelle il n'y a décidément plus d'enfants ; et, plus récemment, écoute malaisée de la parole enfantine, à la fois plaintive et accusatrice, dans une société où le judiciaire devient la régulation ultime.

<sup>8</sup> Abbas H., Garbinti B., 2019.

<sup>9</sup> Cette situation n'a été évoqué par aucun père, les pères solos étant beaucoup moins nombreux que les mères.